



# Septembre 2019

## 39<sup>e</sup> SÉMINAIRE DU TOUQUET

Salle les 4 Saisons  
Avenue de l'Hippodrome  
LE TOUQUET

Vendredi 27  
Septembre 2019  
De 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

### LOI DE PROGRAMMATION DE LA JUSTICE : TOUT UN PROGRAMME !

8h45 - Accueil des participants - café de bienvenue  
Emargement limité dans le temps : 9h00 - 10h30

9h00 - Ouverture du Séminaire - Début des travaux

PATRICK DELAHAY

Président d'ixad,  
Ancien Bâtonnier du Barreau de Douai,  
Président de l'AFEDA

LYLIANNE LUSSIGNOL

Maire du Touquet Paris Plage

### VOLET CIVIL

#### PRÉSENTATION DE LA LOI ET ENJEUX

NATALIE FRICÉRO

Professeur, Université de Nice,  
Membre du Conseil National de la Magistrature

MARIE-CHRISTINE LEPRINCE

Premier Président, Cour d'Appel, Rouen

#### FOCUS SUR : LA RÉFORME DU DIVORCE

MURIELLE BELLIER

Ancien Bâtonnier du Barreau de Compiègne

ÉLODIE MULON

Avocat au Barreau de Paris,

Secrétaire, Bureau du Conseil National des Barreaux

Présidente, Institut du Droit de la famille et du patrimoine



MORGANE DAURY-FAUVEAU  
VALÉRIE GIARD  
RODOLPHE JUY-BIRMAN  
AGNÈS QUANTIN



12h30 - Déjeuner - Buffet sur place  
Sur réservation préalable uniquement

14h00 - Reprise des travaux  
Emargement limité dans le temps : 14h00-15h30

### VOLET PENAL

#### PHILOSOPHIE DE LA RÉFORME

MORGANE DAURY-FAUVEAU

Directrice, Institut d'Etudes Judiciaires, Amiens

#### REGARDS CROISÉS

VALÉRIE GIARD

Avocat au Barreau du Havre

RODOLPHE JUY-BIRMAN

Procureur de la République Adjoint, Tribunal de Grande Instance, Evry

AGNÈS QUANTIN

Présidente, Chambre de l'Instruction, Cour d'Appel, Caen

17h30 - Clôture du Séminaire

FLORENT FACHE

Bâtonnier du Barreau de Boulogne sur Mer

Samedi 28 Septembre

De 9h30 à 13h00

Emargement limité dans le temps : 9h30 - 10h00

### CONFÉRENCE DES BÂTONNIERS DES HAUTS DE FRANCE

Ouvert à tous

### " Bien être Avocat "

9h15 - Accueil des participants - Café de bienvenue

9h30 - Début des travaux

### INSCRIPTION EN LIGNE

Rendez-vous sur votre Espace Avocat de notre site internet

APRÈS-MIDI

## FORMATIONS - RESSORT - COUR D'APPEL : AMIENS

Thématisques et intervenants	Dates et Horaires	Lieu	Prix (hors abonnement)	Choix
<b>COMMERCIAL-AFFAIRES-CONCURRENCE-TRAVAIL</b> Parcours Procédures Collectives : La situation des salariés	<b>Mardi 10 septembre 2019</b> <b>De 09h00 à 12h00</b> <b>(3 heures)</b>	<b>AMIENS</b> Maison de l'Avocat	<b>105 €</b> (La session de 3 heures)	<input type="checkbox"/>
<i>Hubert DE FREMONT Avocat au Barreau de Versailles</i>				
<b>COMMERCIAL-AFFAIRES-CONCURRENCE-PENAL</b> Parcours Procédures Collectives : La responsabilité des entrepreneurs en difficulté : sanctions civiles, commerciales et pénales	<b>Mardi 10 septembre 2019</b> <b>De 13h00 à 17h00</b> <b>(4 heures)</b>	<b>AMIENS</b> Maison de l'Avocat	<b>140 €</b> (La session de 4 heures)	<input type="checkbox"/>
<i>Bruno BERGER-PERRIN Ancien Bâtonnier des Hauts-de-Seine</i>				
<b>FAMILLE-PERSONNES-PATRIMOINE-FISCAL</b> La fiscalité du divorce : Les bons réflexes	<b>Jeudi 12 septembre 2019</b> <b>De 13h00 à 17h00</b> <b>(4 heures)</b>	<b>AMIENS</b> Maison de l'Avocat	<b>140 €</b> (La session de 4 heures)	<input type="checkbox"/>
<i>Stéphanie PAILLARD Avocat au Barreau de Paris</i>				
<b>BANCAIRE-BOURSIER-CREDIT-CONSOMMATION</b> Les clients fragiles et le surendettement	<b>Lundi 16 septembre 2019</b> <b>De 09h00 à 13h00</b> <b>(4 heures)</b>	<b>AMIENS</b> Maison de l'Avocat	<b>140 €</b> (La session de 4 heures)	<input type="checkbox"/>
<i>Jérôme LASSEUR CAPDEVILLE Maître de Conférences, Faculté de Droit, Université de Strasbourg</i>				

## FORMATIONS - RESSORT - COUR D'APPEL : DOUAI

Thématisques et intervenants	Dates et Horaires	Lieu	Prix (hors abonnement)	Choix
<b>PROCEDURES</b> Les pièges du Référé	<b>Jeudi 12 septembre 2019</b> <b>De 14h00 à 17h00</b> <b>(3 heures)</b>	<b>BOULOGNE SUR MER</b> Maison de l'Avocat	<b>105 €</b> (La session de 3 heures)	<input type="checkbox"/>
<i>Vincent VIGNEAU Conseiller à la Cour de Cassation</i>				
<b>FAMILLE-PERSONNES-PATRIMOINE</b> L'assistance éducative	<b>Vendredi 13 septembre 2019</b> <b>De 13h00 à 17h00</b> <b>(4 heures)</b>	<b>BETHUNE</b> Maison de l'Avocat	<b>140 €</b> (La session de 4 heures)	<input type="checkbox"/>
<i>Juliette CLERBOUT Avocat au Barreau de Saint Omer</i>				
<i>Loreleï VITSE Avocat au Barreau de Dunkerque</i>				

<b>SECURITE SOCIALE-PROTECTION</b>			
<b>SOCIALE-TRAVAIL</b>			
Actualité trimestrielle : Droit social	<b>Jeudi 26 septembre 2019</b> <b>De 17h30 à 20h30</b> <b>(3 heures)</b>	<b>LE TOUQUET PARIS PLAGE</b> Hôtel Holiday Inn Resort	<b>105 €</b> (La session de 3 heures) <input type="checkbox"/>
<i>Mario CALIFANO Avocat au Barreau de Lille</i>			
<i>Bruno PLATEL Avocat au Barreau de Lille</i>			

## FORMATIONS - RESSORT - COUR D'APPEL : ROUEN

Thématisques et intervenants	Dates et Horaires	Lieu	Prix (hors abonnement)	Choix
<b>BANCAIRE-BOURSIER</b> <b>Actualité : Droit bancaire 2018-2019</b>  <i>Jérôme LASSEUR CAPDEVILLE Maître de Conférences, Faculté de Droit, Université de Strasbourg</i>	<b>Mardi 17 septembre 2019</b> <b>De 09h00 à 12h00</b> <b>et de 13h00 à 17h00</b> <b>(7 heures)</b>	<b>ROUEN</b> Maison de l'Avocat	<b>245 €</b> (La session de 7 heures) <input type="checkbox"/>	

Nombre de formations choisies :

**Merci de joindre à ce bulletin la photocopie de l'attestation qui vous a été délivrée par l'URSSAF pour l'année 2017  
(Avocats exerçant à titre libéral, attestation reçue en 2018)**

Nom :

Prénom : \_

Nom du Cabinet : \_

Adresse: \_

Téléphone : \_ / \_ / \_ / \_ Portable : \_ / \_ / \_ / \_ / \_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_ Lieu de Naissance : \_\_\_\_\_ Département de naissance : \_\_\_\_

Courriel : \_

Code NAF : \_

Barreau : \_

N° Case : \_

Date de prestation de serment : \_

N° Siret : \_

Statut : Profession libérale :

Oui/Non

Si non, précisez : \_

**ABONNEMENT** : Les heures **non suivies** du forfait 12 heures seront déduites dudit forfait et ne seront pas reportables sur une autre formation.

**ANNULATION** : possible dans les 72 heures précédant la formation, remboursement, sur demande écrite, de 50% des droits d'inscription. Aucun remboursement effectué au-delà de ce délai, hors cas de force majeure appréciée par le Conseil d'Administration d'IXAD.

**INSCRIPTION** : Seules les personnes inscrites sont informées individuellement de toutes modifications ou report de formation.

*Dans le cadre d'une convention de financement des formations, IXAD bénéficie pour toutes ses formations, d'une subvention de prise en charge collective. Seules certaines formations spécifiquement renseignées peuvent faire l'objet d'une prise en charge individuelle.*

Faculté de Droit  
1, place Déliot  
CS 10 269  
59024 LILLE CEDEX  
Tél : 03.20.90.77.31/35  
[Email : ixadformation@ixad.fr](mailto:ixadformation@ixad.fr)  
[Site Internet : www.ixad.fr](http://www.ixad.fr)

